

Le 4 février 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le quatrième jour de février deux mille treize à vingt heures.

Sont présents:

- M. Jocelyn Bédard, maire
- M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
- M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
- M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
- Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
- M. Jimmy Fiset, conseiller siège no 5
- M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013
 - 5.0 Correspondance et suivi
 - 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 7.0 Cours d'eau Magella
 - 8.0 Adhésion Tourisme Érable
 - 9.0 Nomination des vérificateurs
 - 10.0 Journées de la persévérance scolaire
 - 11.0 Jeudis en chansons
 - 12.0 États financiers 2013 – OMH
 - 13.0 Commission d'accès à l'information
 - 14.0 Comptes à payer
 - 15.0 Varia
 - 16.0 Questions de l'assemblée
 - 17.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R13-02-013
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R13-02-014
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R13-02-015
Procès-verbal
du 14 janvier 2013

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 4 février 2013

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R13-02-016
Cours d'eau
Magella

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les frais d'entretien et les autres frais connexes du cours d'eau Magella, en la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, au montant total de quatre cent dix-huit dollars (418.00 \$) et de répartir ces frais tel qu'entendu avec le seul propriétaire intéressé et tel que suit :

- David Proulx	Lot 4 018 784	418.00 \$
----------------	---------------	-----------

Il est entendu que ces frais ont été chargés à Monsieur David Proulx.

ADOPTÉE

R13-02-017
Adhésion annuelle
à Tourisme Érable

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Érable amorce sa campagne de recrutement afin de positionner l'offre touristique du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Plan partenaire touristique permet aux 11 municipalités de la MRC de l'Érable de soutenir les efforts de promotion faits par les acteurs de l'industrie touristique de la région;

CONSIDÉRANT QU'une adhésion à Tourisme Érable permet à notre municipalité de mettre en valeur un produit ou un service de son territoire;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à Tourisme Érable pour une contribution annuelle de cent soixante-quinze dollars (175.00 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

R13-02-018
Nomination des
vérificateurs

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal stipule que le conseil municipal doit nommer un vérificateur pour l'exercice financier 2012;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme comptable Proulx C.A. Inc. de Plessisville pour la vérification de l'exercice financier 2012.

ADOPTÉE

R13-02-019
Journées de la
persévérance
scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec se joint une fois de plus au vaste mouvement des régions qui organisent les Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa troisième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « Le Centre-du-Québec en route vers la réussite » en présentant différentes activités dans chacune des MRC de la région;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la troisième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de déclarer les journées des 11, 12, 13, 14 et 15 février 2013 les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

ADOPTÉE

Le 4 février 2013

R13-02-020
Jeudis en
chansons

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager et promouvoir la culture québécoise et la langue française, à dynamiser les milieux ruraux et à permettre aux artistes de la région de se faire connaître ;

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de poser notre candidature comme municipalité hôte des « Jeudis en chansons » et de remplir le formulaire à cet effet.

ADOPTÉE

R13-02-021
Prévisions
Budgétaires 2013 -
OMH

Il est proposé par Monsieur Jimmy Fiset et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation pour l'exercice financier 2013 au montant de cinq mille quatre cent dollars (5,400.00 \$).

ADOPTÉE

R13-02-022
Mandat aux
Procureurs -
CAI

ATTENDU les dossiers de la Commission d'accès à l'information CAI n° 081205, 081206 et 081207;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de limiter les frais encourus par une éventuelle contestation devant la Commission d'accès à l'information;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater les procureurs Monty Coulombe s.e.n.c. afin de produire un désistement dans les dossiers CAI n° 081205, 081206 et 081207;

ADOPTÉE

R13-02-023
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de trente cinq mille sept dollars et cinq sous (35 007.05 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Aucun point.

La période des questions s'ouvre à 20h23 et se termine à 20h31.

R13-02-024
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h31.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales